

Madame Roselyne Bachelot
Ministre
Ministère de la Culture
3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

Paris, le 24 juillet 2020

Objet : procédures de recrutement dans les scènes nationales

Madame la Ministre,

Des procédures de recrutement de nouvelles directions sont en cours ou en voie d'être achevées dans trois scènes nationales : Grenoble, Forbach et Sceaux. Dans les trois cas, des événements ont perturbé le déroulement des procédures au point de mettre en doute le principe d'équité entre les candidats et les candidates et la mise en œuvre sereine d'un nouveau projet.

A cette occasion, il nous semble que plusieurs éléments majeurs doivent être rappelés :

- D'une part, que la composition des membres d'un jury ne saurait varier pendant la durée intégrale des auditions des candidat.e.s ; les élus locaux étant parfois soumis à des contraintes exceptionnelles, toute absence d'un élu ou d'un représentant de l'État au jury doit entraîner son déplacement pour assurer une équité absolue de traitement de toutes les candidatures.
- D'autre part, il doit être rappelé avec autorité que les salariés des entreprises dans lesquelles une procédure de recrutement de la direction est en cours, sont soumis à un strict devoir de réserve ; toute manifestation de soutien à l'égard d'un.e candidat.e doit stopper le recrutement pour apaiser les conditions d'accueil de celui ou celle qui sera nommée.
- Enfin, tout directeur ou directrice sortant.e ne doit en aucun cas pouvoir interférer d'une quelconque façon dans la procédure, et à fortiori, ne doit jamais pouvoir prétendre à la présidence de la structure dans laquelle il ou elle exerçait la direction.

Dans ces trois situations, l'État n'a joué qu'imparfaitement son rôle. Nous avons lutté contre les procédures de nomination déconcentrées afin de permettre au ministère de la Culture de défendre une vision nationale de l'intérêt général : le traitement équitable entre les femmes et les hommes en fait impérativement partie, de même que la mise en place de conditions sereines pour l'arrivée d'une nouvelle direction.

La répétition de problèmes dans les procédures de nomination nous inquiète, quel que soit le label concerné. Le syndeac souhaite que la DGCA organise une réunion de travail pour tirer les conséquences des manquements observés ici et là, garantir effectivement l'équité dans les procédures de recrutement et observer une véritable marge de progression dans la représentation des femmes aux postes de directions.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour le bureau,

Nicolas Dubourg
Président

Bien Cordialement à vous,



20, rue Saint-Nicolas
75012 Paris
01 44 53 42 10

contact@syndeac.org
www.syndeac.org